

Communiqué de presse

22 juin 2015

Architecture des lieux de vie pour personnes âgées : l'imagination des étudiants récompensée

Geneviève Gueydan, directrice de la CNSA et Thierry Van de Wyngaert, président du jury du Prix CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie, ont récompensé aujourd'hui les étudiants lauréats de l'édition 2015 du Prix, en présence de Jean-François Briand, adjoint au sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, ministère de la Culture et de la Communication, et de Philippe Bach, directeur de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) Paris-Val de Seine où s'est déroulée la cérémonie.

Le jury, présidé par l'architecte Thierry Van de Wyngaert, qui avait délibéré le 6 mai, a distingué « trois projets cohérents les uns par rapport aux autres, parce qu'il n'existe pas une seule solution, un lieu de vie type » a expliqué le président du jury.

Juliette Capdevielle, étudiante à l'ENSA Paris-Val de Seine, et Lise Marche, étudiante à l'ENSA Paris-La Villette ont remporté le Prix du concours d'idées, grâce à leur projet *Habiter le chemin de faire*. Elles ont reçu un chèque de 12 000 € de la part de la CNSA.

Les deux étudiantes ont imaginé un établissement composé de plusieurs unités de petite taille, proches de l'échelle domestique et familiale. Elles l'ont implanté sur un tronçon de la petite ceinture parisienne. Elles ont mis l'accent sur l'ouverture sur la vie de quartier, l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs pour proposer un lieu de vie respectueux des attentes des personnes âgées et des besoins du personnel et des familles. Le jury a été séduit par la dimension humaine du projet, pensé au service des personnes qui y vivront.

Benoît Christophe et Etienne Hemery, étudiants à l'école d'architecture de la ville & des territoires de Marne-la-Vallée, et Louise Devillers, étudiante à la faculté de médecine de Lille, se sont vus attribuer une mention spéciale du jury pour le projet *L'EHPAD en réseau dans la ville*.

Ce projet original propose, dans le 11^e arrondissement de Paris, une « maison mère » constituée d'un cœur de vie et d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), et des logements individuels réhabilités et équipés en domotique partagés avec des jeunes. Le concept offre une transition progressive entre le domicile et l'établissement et des modes d'accueil diversifiés et adaptés aux différents besoins des personnes âgées. Le jury a tenu ici à distinguer un projet qui s'inscrit dans un environnement très urbain, qui prend en compte de fortes contraintes et développe un travail précis sur les espaces, l'ergonomie des lieux et la domotique.

Le projet *Vie l'âge* imaginé par Aude-Lise Garcia, Emilie Granier et Melissa Pizovic, étudiantes à l'ENSA de Montpellier, a également été distingué par une mention spéciale du jury.

Le jury a récompensé un projet en territoire rural qui se développe dans la commune de Balarruc-le-Vieux (Hérault), autour de petites entités reliées entre elles par des artères. Cette fragmentation assure ainsi des liens avec le bourg urbain existant.

Rendez-vous à l'automne pour une nouvelle édition

Toujours dans le but d'accompagner la modernisation des établissements médico-sociaux d'une démarche de qualité de vie des résidents, l'édition 2016 du Prix sera lancée à l'automne 2015.

Suivez l'actualité du prix sur : www.prix-autonomie.cnsa.fr

Contacts Presse

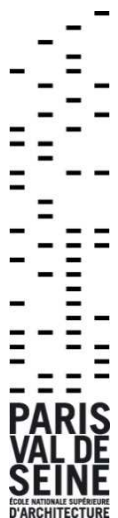
Aurore Anotin – CNSA
Tél. : 01 53 91 21 75
aurore.anotin@cnsa.fr

Bénédicte Moreau – ENSA Paris-Val de Seine
01 72 69 63 05
benedicte.moreau@paris-valdeseine.archi.fr



[@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

En collaboration avec



À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,8 milliards d'euros (12,5 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).
